

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 février à 16 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence de Mme le Maire, Isabelle PERIGAULT.

Etaient présents :

Isabelle PERIGAULT, Patrick CHEVRY, Nathalie DOUKHAN, Raynal SOYEZ, François BIDAULT, Sandrine LEGRAND, Céline BOUTIGNY, Maryline COLAS, Enrico PIRES, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS MARQUES, David MATIAS, Floriane ROUSSELET, Stéphane AUVRAY.

Absente : Isabelle GUYOT (pouvoir à Michel DA CRUZ)

Secrétaire de séance : Stéphane AUVRAY

Le procès-verbal du 26 novembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après consultation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Vu l'incident technique du système Hélios, le comptable public n'a pas été en mesure de viser les documents (fiche de calcul du résultat prévisionnel et la balance).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

En conséquence, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- Précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU,
- dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2025

	Fonctionnement	Investissement
	Réalisations	Réalisations
Total dépenses	411 315,54	422 626,47
Total recettes	475 322,77	253 712,99
Résultat de l'exercice 2025	64 007,23	- 168 913,48
Résultat antérieur 2024	203 658,70	- 50 863,70
Résultat cumulé	267 665,93	- 219 777,18
Résultat global de clôture budget principal		47 888,75

BUDGET 2026 – Affectation du résultat 2025

Besoin de financement 2025 (déficit)	219 777,18
Restes à réaliser DEPENSES	37 241,22
Restes à réaliser RECETTES	112 169,44
Besoin total de financement - compte 1068	144 848,96
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	122 816,97

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - M57 « avec reprise anticipée des résultats 2025 »

Vu la délibération n°2026/02-1 du Conseil Municipal en date du 21/02/2026 décidant de reprendre par anticipation les résultats 2025 ;

Vu la présentation du budget issue de l'instruction comptable M57 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif 2026 de la commune, avec reprise anticipée des résultats 2025, par chapitre et par nature qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de Fonctionnement 525 133,98 €
 - Section d'Investissement 732 378,64 €
 - TOTAL BUDGET 1 257 512,62 €
- **Autorise** le Maire, à procéder, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00.